COMMUNE DE CORCELLES
Près Payerne
MUNICIPALITE
Tél. 026/662.43.43
commune@corcelles.ch

1562 Corcelles, le 27 mai 2025

AU CONSEIL COMMUNAL DE CORCELLES/Payerne

PREAVIS No 06/2025

****

Grande salle communale – Travaux de rénovations

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Au début des années 2000, notre grande salle communale a subi de grosses transformations, en parallèle des travaux effectués également à l'Auberge de la Couronne.

Après plus de 20 ans d'utilisation et au vu de l'usure de certains équipements devenus obsolètes, des travaux importants et indispensables sont nécessaires dans la grande salle pour permettre son utilisation optimale face aux nombreuses activités variées qui s'y déroulent, ainsi que pour répondre aux normes de sécurité actuelles.
Ces rénovations seront également l'occasion de revoir à la hausse les tarifs de location, actuellement bien en-dessous des prix pratiqués sur le marché dans la région.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Les travaux prévus concernent plusieurs secteurs, dont notamment (la liste n'est pas exhaustive) :

- Un audit en protection incendie et la mise en conformité des sorties de secours, de la défense incendie et détecteurs de fumée.
- La rénovation des parois amovibles.
- Le remplacement des rideaux de la scène et pendrillons.
- Pose de panneaux acoustiques dans le hall d'entrée, la grande salle, le foyer, le vestiaire et le bar.
- Doublage en bois de parois en panneaux acoustiques et travaux de menuiserie.
- Rafraîchissement de la peinture intérieure.
- Réparation des différentes portes de sortie et d'accès.
- Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle
- Remplacement de quelques machines (lave-vaisselle, vitrocéram).

- Réfection des parquets de la grande salle et des sols en résine, y compris la cage d'escaliers et la pose de protection contre les rayons UV dans la cage d'escaliers, afin de diminuer la chaleur.
- Remplacement des stores.
- Remplacement du câblage de toute la sonorisation, ainsi que la pose d'un système pour les personnes malentendantes.
- Fourniture et pose de nouveaux luminaires.

COÛT DES TRAVAUX

Le montant des travaux, estimé sur la base des devis détaillés fournis par des entreprises, se présente comme suit :

Récapitulatif des travaux de rénovation de la Grande salle

	Audit et rapport protection incendie	2'000.00
	Film solaire sur toutes les parties vitrées extérieures	35'600.00
	Enseigne de la grande salle	850.00
	Doublage des parois amovibles autocollant	9'900.00
	Rideaux de scène et pendrillions	57'000.00
	Réfection peinture : grande salle, foyer + extension, hall d'entrée, sol scène, bar	65'000.00
	Mise en conformité portes sortie de secours et divers travaux serrurerie, ferme-porte	33'000.00
	Panneaux solaires photovoltaïques	41'000.00
	Panneaux acoustiques hall d'entrée	9'700.00
	Panneaux acoustiques bar	1'700.00
	Panneaux acoustiques grande salle	25'200.00
	Panneaux Wood-up face de scène et plafonds	31'100.00
	Plafond acoustique foyer	24'867.30
	Plafond acoustique sous la galerie	19'638.45
	Plafond acoustique extension foyer (vestiaire)	15'668.45
	Panneau acoustique pour panneau central porte métallique	20'000.00
	Remplacement appareils industriels (lave-vaisselle et plaques vitrocéram)	15'000.00
	Poncer et vitrifier parquet grande salle	16'500.00
	Sol résine extension - Foyer	11'000.00
	Sol résine - Entrée	13'600.00
	Sol résine - marches d'escaliers et paliers	11'500.00
	Sol résine - 1er étage	13'100.00
	Sol résine - sous-sol et WC	11'400.00
	Détecteur de fumée - fenêtre imposte	12'000.00
	Dépose 4 radiateurs sous-sol et extension foyer	1'800.00
	Architecte d'intérieur conseils + suivi projet + Prise du PV	8'000.00
	Location de nacelles	2'000.00
	Extincteur pour la hotte de cuisine	6'200.00
	Stores grande salle	21'000.00
	Remplacement tapis des deux sas d'entrée	5'900.00

	Tapis pour podium aluminium à hauteur variable	2'000.00
	Sonorisation + remplacement des câbles	72'000.00
	Système pour personnes malentendantes	3'600.00
	Eclairage de la scène	58'500.00
	Fourniture et remplacement de tous les luminaires	70’900.00
	Mise en conformité des sorties de secours et de l’éclairage de secours	21'500.00
	Thermolaquage porte-manteaux existants sur roulette	2'800.00
	Divers travaux de menuiserie	30'300.00
	Nettoyage fin de chantier	3'000.00
	Divers et imprévus (10 % et pour arrondi)	80'175.80
	Total des travaux	**886'000.00**

FINANCEMENT

Ces travaux figurent dans la version corrigée du plan des investissements ayant recours à l’emprunt, version 2024 à 2026. Il s’agit de l’objet n° 18 Auberge-grande salle (réfection intérieure).

A ce jour, les liquidités communales se montent à environ Fr. 6'300'000,--. Il convient de déduire le solde résiduel de Fr. 750'000,-- de l’emprunt à Postfinance, octroyé en juillet 2024, pour les préavis 08/2023 et 02/2024 (emprunt initial de Fr. 3’000'000,--).

La dette communale est d’environ Fr. 10'000’000,--. Pour rappel, le plafond d’endettement adopté pour la présente législature est fixé à Fr. 18'000'000,--.

Le financement de ces travaux se fera par le recours à un emprunt de Fr. 500'000,-- auprès d’un établissement bancaire. Le solde sera financé par les liquidités courantes.

Ces travaux seront amortis sur une période de 30 ans.

CONCLUSIONS

La Municipalité a l’honneur de demander la nomination d’une commission pour étude et rapport sur cet objet. M. David Sanchez, municipal responsable, est à disposition de ladite commission pour tout complément d’information nécessaire.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis n° 06/2025 :

<u>Décide</u> :

Art. 1

D'accepter les travaux de rénovation de la grande salle tels que présentés.

Art. 2

D'accorder un crédit de Fr. 886'000,-- pour financer ces travaux.

Art. 3

D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 500'000,-- auprès d'un établissement bancaire et de financer le solde des travaux par les liquidités courantes.

<u>Prend acte</u> :

Que le montant total des travaux sera amorti sur une période de 30 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic: Le Secrétaire :

(LS)

D. Givel J.F. Pahud